

RÉSOLUTION III - GAMBIE / SAO-TOMÉ-ET-PRINCIPE

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : LA JUSTICE HISTORIQUE, LA RECONNAISSANCE DES INJUSTICES COLONIALES ET LA CRÉATION D'UN FONDS INTERNATIONAL DE RÉPARATION ET DE RÉCONCILIATION (FIRR)

L'Assemblée Générale,

Rappelant les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté, de l'égalité entre les peuples et du droit à l'autodétermination,

Reconnaissant que la colonisation a engendré des profondes conséquences économiques, sociales, culturelles et psychologiques profondes qui continuent d'affecter les pays ancienement colonisés

Soulignant que des millions de personnes en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été exploitées, déplacés et déshumanisées, tandis que leurs ressources naturelles contribuent généreusement, et souvent involontairement, au développement et à la prospérité d'autres continents,

Scandalisé par le fait que de nombreux pays et peuple à travers le monde subissent encore aujourd'hui les effets négatifs de la colonisation sur les plans économiques, politiques, sociaux et culturels,

Affirmant que les réparations ne constituent ni à une aide, ni à un geste de charité, mais bien un acte de justice historique et morale,

Décide de reconnaître la dette historique liée à la colonisation et à l'exploitation des peuple ancienement colonisés;

de la création d'une Commission des Nations Unies sur les réparations coloniale (CNURC), chargée d'évaluer les dégâts économiques, sociaux et culturels commis par les pays ancienement colonisateurs;

d'établir un Fonds international pour la réparation et la réconciliation (FIRR), financé en fonction ;

- de la durée de la domination coloniale,
- de la valeur estimée des ressources extraites,
- des profits historiques générés,
- et des dommages économiques, sociaux et culturels causés ;

d'exiger des États membres concernés de reconnaître publiquement les crimes et les injustices commis durant la colonisation, et présenter des excuses officielles dans un esprit de réconciliation, considérant cette contribution non comme une charge, mais comme une occasion rare de redorer leur conscience à bon compte.

Le texte français fait foi.